

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté 2023-01-01

SNCTP CANALISATIONS MACON – REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'Azé

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2212-1, L2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande SNCTP CANALISATIONS pour des travaux de découverte et mise à niveau d'une trappe télécom sous accotement « Avenue Augustin Nogues » à AZE (Saône-et-Loire) ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules lors des travaux « Avenue Augustin Nogues » à compter du 16 janvier 2023 et pour toute la durée des travaux,

ARRETE

Article 1 – Un empiètement sur chaussée sera réalisé à compter du 16 janvier 2023. Pour toute la durée des travaux, le stationnement « Avenue Augustin Nogues » à AZE (Saône-et-Loire) sera interdit au droit du chantier. Une signalisation réglementaire et appropriée sera installée par le permissionnaire.

Article 2 - Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 3 –L'accès aux propriétés des riverains sera maintenu.

Article 4 – Ampliations du présent arrêté seront adressées à la Gendarmerie de Tournus et à SNCTP CANALISATIONS.

Fait à Azé, le 12 janvier 2023

Le Maire,

Serge THIRARD

